

epc sarl

économie de la construction
pilotage
coordination opc

COMMUNE DE VILLES SUR AUZON
DCE - Juin 2018

C.C.T.P.

Mairie : Tranche 2

Lot N°04 REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE

Sommaire

CARRELAGE / FAIENCE	2
1 CARRELAGES AU SOL	2
1-1 MAIRIE : NIVEAU RDC	2
1-1 1 Carrelage Grés Cérame, pose scellée, 45 x 45 cm	2
1-1 2 Plinthe droite de 10 cm en grés cérame	2
1-1 3 Reprises de revêtements de sols	2
1-2 MAIRIE : NIVEAU R+1	2
1-2 1 Ragraage épais de sol existant	2
1-2 2 Carrelage Grés Cérame, pose collée, 30 x 30 cm	3
1-2 3 Plinthe droite de 10 cm en grés cérame	3
1-2 4 Profilés de jonction entre revêtements de différentes natures	3
1-2 5 Reprises de revêtements de sols	3
2 VOLEES D'ESCALIERS	4
2-1 INTERVENTION SUR ESCALIER EXISTANT (ACCES LOGEMENT R+1)	4
2-1 1 Revêtement de marches et contre-marches en grés cérame avec nez striés	4
2-1 2 Plinthe à crémaillère de 10 cm en grés cérame	4
2-1 3 Bandes d'éveil Podotactiles rapportées sur sols existants	4
2-2 INTERVENTION SUR ESCALIER EXISTANT (ACCES MAIRIE R+1)	4
2-2 1 Réparation de revêtements de marches d'escalier	4
2-2 2 Nez de marche en profil aluminium	5
2-2 3 Bandes d'éveil Podotactiles rapportées sur sols existants	5
3 REVETEMENTS MURAUX	5
3-1 REVETEMENTS MURAUX : FAIENCE	5
3-1 1 Faïence couleur 20 x 20cm	5

CARRELAGE / FAIENCE

1 CARRELAGES AU SOL

1-1 MAIRIE : NIVEAU RDC

1-1 1 Carrelage Grés Cérame, pose scellée, 45 x 45 cm

Fourniture et pose de carreaux en grés cérame, comprenant le montage, la répartition des matériaux, les joints de fractionnement, le traçage et l'implantation suivant le calepinage de l'Architecte. Coupes égales au pourtour des pièces. Coulage des joints au mortier prêt à l'emploi (couleur au choix du Maître d'Oeuvre) et nettoyage.

Scellement au mortier sur ravoilage préalable.

Marque de référence : GRESPOR Série CARRARA ou équivalent

Format : 45 x 45 cm

Classement U.P.E.C. : U4 P3 E3 C2

Calepinage et sens de pose : au choix du Maître d'Oeuvre

Polychromie : au choix du Maître d'Oeuvre

L'entreprise devra assurer l'enlèvement complet des traces de mortier de pose, sitôt après la pose.

Localisation :

Selon représentation des plans Architecte. Concerne les revêtements de sols à réaliser dans le hall d'entrée de la Mairie, le sanitaire et le placard.

1-1 2 Plinthe droite de 10 cm en grés cérame

Fourniture et pose de plinthes droites en grés cérame en harmonie avec les sols de même nature comprenant également les ébrasements de baies libres, ainsi qu'au droit des socles divers.

Entre les plinthes et le revêtement de sol dur, pose d'un joint ou d'un mastic souple étanche.

Joints coulés au ciment naturel teinté suivant indication de l'Architecte, compris toutes sujétions de coupes, de joints de dilatation, de protection pendant la durée du chantier.

Localisation :

Concerne les plinthes de finitions à disposer en périphérie des locaux définis à l'article ci-avant.

1-1 3 Reprises de revêtements de sols

La prestation concerne l'intervention sur les revêtements existants pour reprises comprenant :

- Dépose des carreaux de sols au droit des reprises à effectuer et des travaux de chacun des lots.
- Sondage systématique des carreaux de sol à proximité des zones de reprise avec enlèvement des carreaux sonnante creux ou non adhérents au support.
- Fourniture et pose de carreaux similaires aux existants, comprenant le montage, la répartition des matériaux, le traçage et l'implantation suivant le calepinage actuel. Toutes sujétions de raccordement aux revêtements existants incluses à la prestation.
- Fourniture et pose de plinthes de même présentation que les plinthes existantes, y compris toutes sujétions de raccordement et de continuité.
- Reprise et coulage des joints neufs ou dégragés au mortier
- Nettoyage soigné.

Localisation :

Concerne les reprises de revêtements de sols à réaliser au droit des reprises en sous oeuvre dans le mur de refend entre l'accueil et le hall d'entrée de la Mairie.

1-2 MAIRIE : NIVEAU R+1

1-2 1 Ragréage épais de sol existant

La prestation concerne la réalisation d'un ragréage épais de sol jusqu'à 30mm, comprenant l'arasement des défauts de niveaux et toutes sujétions.

La prestation comprendra l'acceptation du support existant et le ragréage proprement dit, comprenant primaire d'acrochage et sous-couche par produits agréés avec Avis Technique. Nombres de passe suivant nécessité des sols existants. Mise en oeuvre suivant prescriptions fabricant.

Il sera fait usage d'un produit de ragréage permettant la mise en oeuvre en forte épaisseur de type OmniChape ou OmniChape Fibre de PAREX LANKO ou équivalent.

Sujétions :

* protections nécessaires

* le ragréage aura un classement au poinçonnement en accord avec le revêtement de sol.

Localisation :

Concerne le ragréage épais à réaliser au droit des revêtements de sols définis à l'article ci-après.

1-2 2 Carrelage Grés Cérame, pose collée, 30 x 30 cm

Fourniture et pose de carreaux en grés cérame, collés par produits adaptés, Comprenant le montage, la répartition des matériaux, les joints de fractionnement, le traçage et l'implantation suivant le calepinage de l'Architecte. Coupes égales au pourtour des pièces. Collage par produits adaptés aux supports et aux carreaux. Coulage des joints au mortier prêt à l'emploi (couleur au choix du Maître d'Oeuvre) et nettoyage. Marque de référence : GRESPOR Série CARRARA ou équivalent

Format : 30 x 30 cm

Classement U.P.E.C. : U4 P3 E3 C2

Calepinage et sens de pose : au choix du Maître d'Oeuvre

Polychromie : au choix du Maître d'Oeuvre

L'entreprise devra assurer l'enlèvement complet des traces de colle de pose, sitôt après la pose.

Localisation :

Selon représentation des plans Architecte. Concerne les revêtements de sols à réaliser au droit du palier d'arrivée de l'escalier et de l'ascenseur.

Concerne également les revêtements de sols à réaliser dans la salle du conseil au droit de la porte de communication donnant accès au palier d'arrivée de l'escalier/ascenseur.

1-2 3 Plinthe droite de 10 cm en grés cérame

Fourniture et pose de plinthes droites en grés cérame en harmonie avec les sols de même nature comprenant également les ébrasements de baies libres, ainsi qu'au droit des socles divers.

Entre les plinthes et le revêtement de sol dur, pose d'un joint ou d'un mastic souple étanche.

Joints coulés au ciment naturel teinté suivant indication de l'Architecte, compris toutes sujétions de coupes, de joints de dilatation, de protection pendant la durée du chantier.

Localisation :

Concerne les plinthes de finitions à disposer en périphérie des locaux définis à l'article ci-avant.

1-2 4 Profils de jonction entre revêtements de différentes natures

Fourniture et mise en place de profils de jonction entre revêtements de différentes natures, de type SCHLUTER modèle Ramp ou équivalent. Profilé spécial de transition progressive par rampe entre des revêtements de sol de hauteurs différentes. Les arêtes des revêtements adjacents sont également protégées.

Le type de profils sera adapté en fonction des conditions d'exploitation : trafic, entretien, ... dans la gamme du fabricant.

Localisation :

Concerne les profils de jonction à réaliser au droit des portes de communication entre le palier d'arrivée escalier/ascenseur, le local archive et le dégagement bureaux Mairie.

1-2 5 Reprises de revêtements de sols

La prestation concerne l'intervention sur les revêtements existants pour reprises comprenant :

- Dépose des carreaux de sols au droit des reprises à effectuer et des travaux de chacun des lots.
- Sondage systématique des carreaux de sol à proximité des zones de reprise avec enlèvement des carreaux sonnant creux ou non adhérents au support.
- Fourniture et pose de carreaux similaires aux existants, comprenant le montage, la répartition des matériaux, le traçage et l'implantation suivant le calepinage actuel. Toutes sujétions de raccordement aux revêtements existants incluses à la prestation.
- Fourniture et pose de plinthes de même présentation que les plinthes existantes, y compris toutes sujétions de raccordement et de continuité.
- Reprise et coulage des joints neufs ou dégragés au mortier
- Nettoyage soigné.

Localisation :

Concerne les reprises de revêtements de sols à réaliser au droit des cloisons existantes démolies dans la salle du conseil.

2 VOLEES D'ESCALIERS

2-1 INTERVENTION SUR ESCALIER EXISTANT (ACCES LOGEMENT R+1)

2-1 1 Revêtement de marches et contre-marches en grès cérame avec nez striés

Fourniture et pose de carreaux en grès cérame, comprenant le montage, la répartition des matériaux, le traçage et l'implantation suivant le calepinage de l'Architecte.

Marque et Modèle du revêtement : dans la gamme des revêtements de sols associés.

Scellement au mortier et Coulage des joints au mortier prêt à l'emploi (couleur au choix du Maître d'Oeuvre) et nettoyage.

Classement UPEC : identique à celui des revêtements de sols associés.

Nota :

- l'ensemble des nez de marche seront contrastés visuellement et tactillement.

- les premières et dernières contre-marche de chaque volée d'escalier seront de couleur contrastée pour respecter la réglementation handicapée.

Localisation :

Concerne le revêtement des marches et contre-marches de l'escalier donnant accès au logement à l'étage.

2-1 2 Plinthe à crémaillère de 10 cm en grès cérame

Fourniture et pose de plinthes en harmonie avec les sols de même nature comprenant également les ébrasements de baies libres, ainsi qu'au droit des socles divers.

Localisation :

Concerne les plinthes de finition à disposer au droit des murs en périphérie de l'escalier donnant accès au logement à l'étage.

2-1 3 Bandes d'éveil Podotactiles rapportées sur sols existants

La prestation concerne la fourniture et la pose de bande d'éveil (podotactile) de chez GERFOR ou équivalent, rapportées sur les sols existants de toutes natures, à une distance minimale de 0m50 des obstacles et sur la longueur de ceux-ci.

L'ensemble devra être conforme au classement NF- UPEC U4 P3 E2 C2 et à la norme PMR NFP 98.351.

Epaisseur totale : 3.50 mm

Epaisseur de la couche d'usure : 1.20 mm

Classement européen : 34-42

Isolation acoustique des bruits de chocs : 17dB

Réaction au feu : Bfl-S1

Groupe d'abrasion : T

Localisation :

Concerne la bande d'éveil à disposer au droit de la volée descendante de l'escalier pour accès au logement à l'étage.

2-2 INTERVENTION SUR ESCALIER EXISTANT (ACCES MAIRIE R+1)

2-2 1 Réparation de revêtements de marches d'escalier

La prestation concerne l'intervention sur les marches et contremarches d'escaliers revêtus, comprenant :

- Sondage systématique des carreaux sur marches et contremarches avec enlèvement des carreaux sonnant creux ou non adhérents au support, y compris chargement et évacuation.

- Fourniture et pose de carreaux similaires aux existantes, comprenant le montage, la répartition des matériaux, le traçage et l'implantation suivant le calepinage actuel.

- Reprise et coulage des joints neufs ou dégragés au mortier

- Nettoyage à la sciure.

Nota :

- l'ensemble des nez de marche seront contrastés visuellement et tactillement.

- les premières et dernières contre-marche de chaque volée d'escalier seront de couleur contrastée pour respecter la réglementation handicapée.

Localisation :

En provision. Admis 50% des marches. Concerne les réparations à réaliser au droit des marches de l'escalier au droit de la gaine ascenseur créée.

2-2 2 Nez de marche en profil aluminium

Profilés formant nez de marche de chez DINAC ou techniquement équivalent, composé de profilés en aluminium avec surface antidérapante en caoutchouc. Les bords seront biseautés pour pose en recouvrement des revêtements existants et conservés des marches d'escalier.

Le type de profilés sera adapté en fonction des conditions d'exploitation : trafic, entretien, ... dans la gamme du fabricant.

Localisation :

Concerne les nez de marches à réaliser au droit des marches de l'escalier donnant accès aux locaux de l'étage de la Mairie.

2-2 3 Bandes d'éveil Podotactiles rapportées sur sols existants

La prestation concerne la fourniture et la pose de bande d'éveil (podotactile) de chez GERFOR ou équivalent, rapportées sur les sols existants de toutes natures, à une distance minimale de 0m50 des obstacles et sur la longueur de ceux-ci.

L'ensemble devra être conforme au classement NF- UPEC U4 P3 E2 C2 et à la norme PMR NFP 98.351.

Epaisseur totale : 3.50 mm

Epaisseur de la couche d'usure : 1.20 mm

Classement européen : 34-42

Isolation acoustique des bruits de chocs : 17dB

Réaction au feu : Bfl-S1

Groupe d'abrasion : T

Localisation :

Concerne la bande d'éveil à disposer au droit de la volée descendante de l'escalier de communication des locaux de la Mairie.

3 REVETEMENTS MURAUX

3-1 REVETEMENTS MURAUX : FAIENCE

3-1 1 Faïence couleur 20 x 20cm

Fourniture et pose de faïence comprenant la répartition des matériaux, le calepinage de l'Architecte, l'implantation pour des coupes égales. Les chants seront émaillés. Pose collée avec des produits de mise en oeuvre titulaires d'un Avis Technique ou d'un cahier des charges visé par un contrôleur technique, en respectant les prescriptions de cet avis, ainsi que celles du DTP n° 2882 d'avril 1996, jointoiements mortier prêt à l'emploi (couleur au choix du Maître d'Oeuvre). Les joints périphériques en elastomère sont obligatoires et prévus dans la mise en oeuvre. La pose à joint nuls est formellement interdite.

Marque de référence : LASSELSBERGER Série Color one ou équivalent

Polychromie et calepinage : Au choix de l'Architecte

Y compris la fourniture et pose de profils pour protéger les angles saillants de revêtements muraux comprenant scellement et réglage en fonction de l'épaisseur des carreaux, de type Jolly de SCHLUTER ou similaire, imprégnés de PVC dur, ne se déformant pas et résistants aux rayures et aux produits chimiques courants, pour les angles du carrelage mural. Pose à la colle. Hauteur du profilé adaptée à l'épaisseur des carreaux.

Localisation :

Selon représentation des plans Architecte. Concerne les revêtements muraux à réaliser sur les parois verticales en périphérie du sanitaire et dans le rangement au rez de chaussée.